

Enseigne mobile temporaire

1C

Normes applicables à l'installation d'une enseigne mobile temporaire de type chevalet ou sur trépied



LANGUE D'AFFICHAGE

Il est de la responsabilité du demandeur de s'assurer du respect des normes de la Charte de la langue française en matière d'affichage.

AUTORISÉE POUR LES USAGES SUIVANTS

- Café-terrasse
- Commerces d'hébergement touristique
- Commerces de restauration et de débit d'alcool
- Commerces de services administratifs
- Commerces de vente au détail et services
- Lieux de rassemblement
- Salles de jeux mécaniques ou électroniques
- Centres de jardinage
- Équipement culturel et patrimonial
- Équipement religieux

NORMES APPLICABLES

Localisation	<ul style="list-style-type: none">• Soit :<ul style="list-style-type: none">- Contre ou devant la façade du bâtiment principal- Sur le lot où l'usage est exercé- Dans une emprise ou sur un trottoir<ul style="list-style-type: none">◦ Dégagement minimal de 1,75 m pour permettre la circulation des piétons (<i>voir croquis 1</i>)Ou◦ Adossée au mur du bâtiment• À l'extérieur d'une voie de circulation autre qu'un trottoir• À l'extérieur du triangle de visibilité et de l'emprise contiguë (<i>voir croquis 1</i>)
Installation	<ul style="list-style-type: none">• Entre le 15 mars et le 15 novembre d'une même année
Nombre maximal	<ul style="list-style-type: none">• Une seule par établissement<ul style="list-style-type: none">- Aucune enseigne de voiturier ni de vente extérieure de produits ne doit desservir l'établissement
Hauteur maximale	<ul style="list-style-type: none">• 1,25 m (<i>voir croquis 2 et 3</i>)

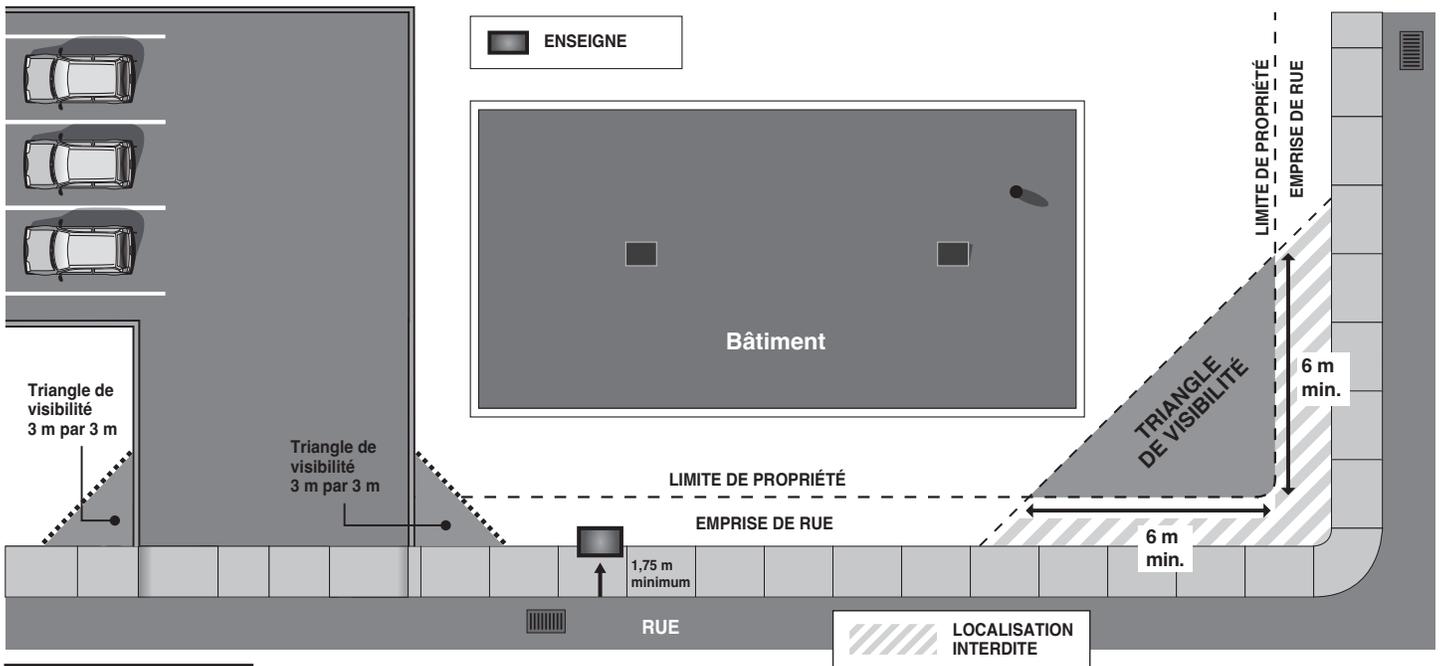
Superficie maximale	<ul style="list-style-type: none">• 0,60 m² (<i>voir croquis 2 et 3</i>)• La superficie n'est pas considérée dans la superficie totale des enseignes
Éclairage	<ul style="list-style-type: none">• Aucun
Surface d'affichage	<ul style="list-style-type: none">• Surface de couleur foncée et effaçable• Une feuille fixée au support n'est pas autorisée
Structure	<ul style="list-style-type: none">• Type chevalet ou sur trépied• Bois ou métal
Information autorisée	<ul style="list-style-type: none">• Le message doit être écrit directement sur la surface• Exemples d'information:<ul style="list-style-type: none">- Identification du commerce- Information sur le menu- Renseignements sur les services offerts par le commerce
Information prohibée	<ul style="list-style-type: none">• Aucun contenu publicitaire

Juin 2025

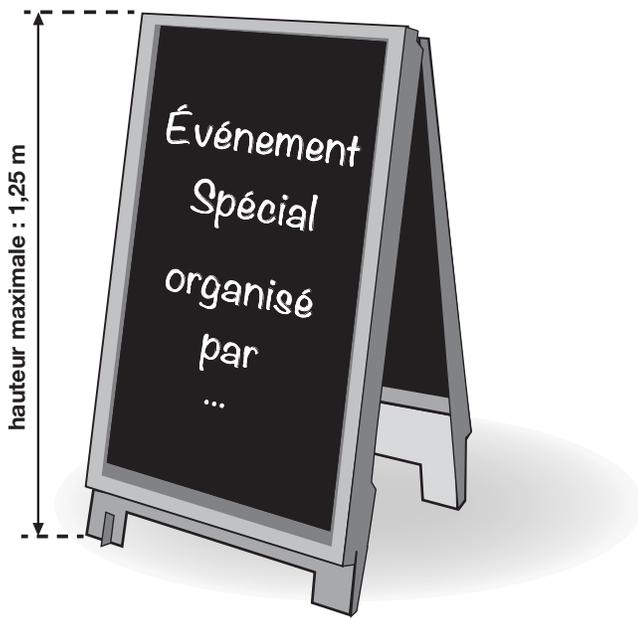
Le présent document est un outil d'information. Les règles prévues aux règlements d'urbanisme ont été synthétisées. Le requérant a la responsabilité de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Consultez le site Web de la Ville au ville.quebec.qc.ca/infocommercents.



CROQUIS 1 – LOCALISATION

Superficie maximale : 0,60 m²

CROQUIS 2 – EXEMPLE D'ENSEIGNE SUR TRÉPIED

Superficie maximale : 0,60 m²

CROQUIS 3 – EXEMPLE DE TYPE CHEVALET